

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, nous avons bel et bien songé aux autres possibilités que le sénateur Roblin dit à juste titre exister. Rien de particulier ne justifie le rejet de ces autres possibilités, mais voici pourquoi nous avons décidé d'ajourner nos travaux à lundi en huit.

Il est possible qu'au cours de cette semaine-là nous recevions quelque chose à propos de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Cela nous permettrait au moins de renvoyer ces modifications à notre comité des banques et du commerce pour une étude préliminaire. Comme rien ne me laissait croire que nous pourrions faire cela la semaine prochaine, j'ai estimé que nous le pourrions la semaine d'après.

Quant à la question de revenir siéger le lundi plutôt que le mardi, je crois m'être déjà expliqué là-dessus, à savoir que si nous adoptons le rapport du comité de sélection lundi soir, les comités disposeront de plus de temps pour siéger et il y aura moins de risques de chevauchement dans les séances prévues des comités. Nous espérons que le comité de sélection se réunira lundi, avant la séance du Sénat, et qu'alors son rapport sera prêt pour lundi soir. Cela laisserait aux autres comités au moins deux matinées et une soirée pour siéger.

Ainsi, même si je ne peux qualifier de déraisonnable aucune des suggestions du sénateur Roblin, tout compte fait, mieux vaut peut-être suivre le programme que j'ai présenté un peu plus tôt.

Honorables sénateurs, en ce qui a trait à notre retour au mois de janvier, je n'ai aucune objection à ce que le Sénat revienne le mardi plutôt que le lundi. Nous pourrions peut-être discuter davantage de cette question lorsque nous reprendrons nos travaux, à compter du lundi 19 décembre.

L'honorable Daniel Riley: Honorables sénateurs, je soulève la question de privilège. Lorsque le sénateur Frith a lu la motion relative à la création d'un nouveau comité . . .

Son Honneur le Président: Sénateur Riley, nous sommes à discuter d'une autre motion. Vous pourrez intervenir par la suite.

Le sénateur Riley: Je soulève la question de privilège.

Le sénateur Frith: Sénateur Riley, nous pourrions peut-être terminer l'étude de la présente motion . . .

L'honorable Charles McElman: Il s'agit de la question de privilège.

L'honorable Martial Asselin: De quel privilège parlons-nous?

Le sénateur Riley: Il s'agit d'une motion du sénateur Frith que j'ai mal comprise, à l'instar, j'en suis persuadé, d'autres sénateurs.

Lorsque le sénateur Frith a présenté une motion portant création d'un nouveau comité sur la réforme du Sénat, j'étais présent. Je n'écoutais pas l'interprète à ce moment-là, et je dois avouer que je trouve parfois difficile de suivre le sénateur Frith lorsqu'il utilise l'autre langue officielle. J'ai, semble-t-il, moins de difficultés à comprendre d'autres personnes.

Je n'ai pas l'intention de mettre fin à la discussion sur cette motion, mais j'ai remarqué que, lorsque Son Honneur le Président était sur le point de lire la motion à nouveau, certains sénateurs ont crié «Suffit».

Honorables sénateurs, je n'ai pas saisi toute la portée de cette motion. Je serais heureux qu'on en débattenne. Plutôt que de susciter des embarras à l'un de mes collègues sénateurs, surtout le leader adjoint du gouvernement, le sénateur Frith, je tiens à dire que je suis tout à fait disposé à ce que le débat de cette motion ait lieu maintenant, si cela convient à tous les sénateurs. J'aurais peut-être quelques questions à poser au sujet de cette motion. Je sais, pour avoir parlé avec d'autres honorables sénateurs, que je ne suis pas le seul à vouloir éclaircir certains points. J'ignore si le libellé de cette motion est le même que celui utilisé dans la motion qui a créé le comité à la dernière session.

Selon moi, nous avons le droit de comprendre parfaitement cette motion. Nous devrions être en mesure de bien l'étudier avant que quiconque puisse crier «Suffit». Je suis persuadé que beaucoup d'honorables sénateurs seront d'accord avec moi là-dessus.

● (1420)

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je veux bien demander le consentement unanime pour revenir aux avis de motion, mais je tiens auparavant à ce que l'on traite de la motion dont nous sommes saisis.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)g du Règlement, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au lundi 19 décembre 1983, à 20 heures.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?
(La motion est adoptée.)

LA RÉFORME DU SÉNAT

ADOPTION DE LA MOTION TENDANT À LA CRÉATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

L'autorisation ayant été accordée de revenir aux avis de motion:

L'honorable Royce Frith (leader suppléant du gouvernement): Honorables sénateurs, à propos de la motion proposée tout à l'heure en vue de reconstituer le comité mixte permanent sur la réforme du Sénat, avant de céder la parole au sénateur Riley, je tiens à signaler qu'on a repris exactement la même motion qui avait été adoptée lors de la dernière session pour créer le comité mixte spécial sur la réforme du Sénat. Comme il s'agit d'un comité spécial, la décision n'est pas du ressort du comité de sélection. Le mandat des sénateurs qui en sont membres a été reconduit et le sénateur Molgat, le coprésident, souhaite reprendre immédiatement les travaux du comité. Le seul changement qui a été apporté concerne la date à laquelle le comité doit présenter son rapport, c'est-à-dire le 31 janvier 1984, au lieu du 1^{er} décembre 1983.

L'honorable Duff Roblin (leader suppléant de l'opposition): Honorables sénateurs, je suis aux prises avec un dilemme dont je n'arrive pas à sortir et je saurais gré au sénateur McElman et à d'autres collègues que la question du Règlement intéresse de bien vouloir me donner leur avis là-dessus. Quelle est notre position à cet égard? Nous avons déjà étudié et tranché la question. S'il nous faut abroger le comité en une seule séance, pouvons-nous procéder de la sorte, ou bien le consentement